



République Française
COMMUNE D'ENTRELACS

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le 
ID : 073-200053833-20230306-2023_02_022-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2023
Délibération n°: 2023-02-022
Nomenclature : 7.5

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ADMR

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33
Présents : 31
Pouvoirs : 2
Suffrages exprimés : 33
Ne prend pas part au vote : 0

VOTE

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Décision rendue exécutoire par envoi
en Préfecture et mise en ligne le :

06/03/2023



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 27 FEVRIER,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 19H30 -en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Jean-Jacques BUGNARD, Christophe DERIPPE, Françoise BAISET-BOYRIES, Yves GRANGE, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, André VERDU, Michelle MESSAGEOT, Monique BIENFAIT, Pascale ROUSSEAU, Pierre BERLIOZ, Jean-Marc GUIGUE, Gérard LEGER, Gérard GROS-JEAN, Evelyne VITTET, Serge GIRARD, Frédéric PAGET, Ludovic BUSSARD, Karine MAISNIER-PATIN, Stéphane BERTHET, Laurence DUPESSEY, Coralie REYNAUD, François CALLENDRET, Laurence DAGAND, Christian ANDRÉ, Séverine DEJEUX, Sébastien PIGNIER-TRACOL, Frédéric TOUSSAINT, Alain PAGET, Bernard SERPOLLET, Jean-Paul SIMON

EXCUSES avec procuration : Claire COCHET À André VERDU, Gaëlle GERBELOT À Gérard GROS-JEAN

ABSENTS OU EXCUSES : Claire COCHET, Gaëlle GERBELOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pierre BERLIOZ

Pour faire suite à la mise à l'honneur de l'ADMR qui a reçu le prix Alba, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'acquisition de matériel afin d'organiser des ateliers d'activités physiques adaptés aux séniors.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ADMR
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires dans le traitement de ce dossier.

Jean-François BRAISSAND
Maire d'Entrelacs

Pour extrait, certifié conforme.

